

COMPTE RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Décembre 2016

16 heures - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents : Présents : MM, Michèle RIEUX, Bastien DADE, Patrick SUISSE,, Michèle BLANC, Claude BENARD, Françoise MACCARIO, Frédéric MONIN, Christophe JOUMOND, Patrick EBRARD, Steve SOLER, Christian ROBINAT, Claudine DOMINEZ, Christelle IMBERT, Séverine ODDONE, Catherine CHABRIER, Christiane MOLINES Nathalie GALLINA, Jean-Firmin BARDISA, Christine CAVALLI, Caroline GRELET-JOLY, Éric MORAN

Représentés :

M. Jean-Louis COSTA donne pouvoir à M. Joris HEBRARD
M. Stéphane DI BERNARDO donne pouvoir à M. Claude BENARD
Mme Karine GANGLOFF donne pouvoir à Mme Catherine CHABRIER
Mme Sandrine BAJARD donne pouvoir à M. Bastien DADE
M. Pascal SIMONDI donne pouvoir à M. Steve SOLER
M. Christian RIPPERT donne pouvoir à M. Christian ROBINAT
Mme Nathalie GALLINA donne pouvoir à Mme Michèle BLANC
Mme Michèle ILARIO donne pouvoir à M. Claudine DOMINEZ
Mme Martine FAUX donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
Mme Nathalie SEGUIN donne pour voir à M. Jean-Firmin BARDISA
Mme. Sylvie LUC donne pouvoir à Mme Christine CAVALLI

Absent :

Léa BOYER

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Christian ROBINAT et Mme Michèle RIEUX sont nommés secrétaires de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2016

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2016 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Les procès-verbaux de la séance du 27 septembre et du 14 novembre 2016 sont adoptés.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 16 juin 2015 et du 3 décembre 2015, le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, M. Joris HEBRARD, Maire, rend compte des décisions prises depuis le conseil du 14 novembre 2016.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES A LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 129 Election des membres de la commission d'ouverture des plis des contrats de concessions, y compris des délégations de services publics - Rapporteur : M. Le Maire

Le conseil, après en avoir délibéré,

- **PROCEDE** à la désignation des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal qui y siégeront à la commission d'ouverture des plis des contrats de concession, y compris des délégations de services publics.

Ont été élus :

En qualité de membres titulaires :

- M. Patrick SUISSE
- Mme Claudine DOMINEZ
- M. Christian RIPPERT
- M. Christophe JOUMOND
- M. Jean-Firmin BARDISA

-

En qualité de membres suppléants :

- M. Claude BENARD
- Mme Christiane MOLINES
- M. Patrick EBRARD
- Mme Karine GANGLOFF
- Mme Christine CAVALLI

Pour information :

La liste présentée par le groupe politique conduit par M. Joris HEBRARD obtient 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants.

La liste présentée par le groupe politique conduit par M. Jean-Firmin BARDISA obtient 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N° 130 Commission Consultative des services publics locaux – Fixation de la composition et désignation des membres - Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise en place d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux
- **DETERMINE** la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- **NOMME** les 5 représentants des associations locales qui y siégeront
- **PROCEDE** à la désignation des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal qui y siégeront.

Ont été élus :

En qualité de membres titulaires :

M. Patrick SUISSE
Mme Claudine DOMINEZ
M. Christian RIPPERT
M. Christophe JOUMOND
M. Jean-Firmin BARDISA

En qualité de membres suppléants :

M. Claude BENARD
Mme Christiane MOLINES
M. Patrick EBRARD
Mme Karine GANGLOFF
Mme Christine CAVALLI

Ont été nommés :

En qualité de représentants des associations locales :

M. Alain CHAFFAUT : Automobile Club Vaucluse
Mme Annie ARMAND : Fanfare, Majorette et twirling Rhône Durance
M. Yves POULIQUEN : La Goutte de Sang
M. Guy BARDEREAU : USP Entente Bouliste
M. Cédric NAVARRO : USP Kung Fu- Thieu Lam

Pour information :

La liste présentée par le groupe politique conduit par M. Joris HEBRARD obtient 4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants.

La liste présentée par le groupe politique conduit par M. Jean-Firmin BARDISA obtient 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N° 131 Contrat Enfance et Jeunesse 2016-2019 : convention d'objectifs et de financement -
Rapporteur : M. Le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 ;
- **ANNEXE** à la présente délibération le projet de document contractuel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 132 Cession des parcelles cadastrées section AP 78-269 et 416 au profit de la Commune ;
classement et incorporation dans le domaine public communal - Rapporteur : M. Steve SOLER

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à acquérir cette parcelle au prix de un euro symbolique et à signer tout document se rapportant à cette acquisition ;
- **CLASSE et INCORPORE** cette parcelle dans le domaine public communal ;
- **DESIGNE** Maître MOTTIN, Notaire au Pontet, pour établir l'acte de cession.

VOTE DU CONSEIL : **POUR : 32**
 CONTRE :
 ABSTENTION :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 133 Modification de l'autorisation du conseil municipal donnée au maire à effet de renégocier les emprunts au cours de l'exercice 2017 - Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant de la délégation donnée au Maire pour l'année 2017 relative à la souscription d'emprunts d'un montant maximum de 7 000 000 d'Euros destinés au financement des dépenses d'équipements de l'année ainsi qu'au réaménagement de la dette de la commune du Pontet.

VOTE DU CONSEIL : **POUR : 26**
 CONTRE : 6 (Mme GRELET-JOLY, M. MORAN, M. BARDISA,
 Mme CAVALLI, Mme LUC, Mme SEGUIN)
 ABSTENTION :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N° 134 Remboursement de dépenses engagées par la commune pour le compte du budget annexe office de tourisme sur l'exercice 2016 - Rapporteur : M. Patrick SUISSE

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **ARRETE** le montant des dépenses payées par la commune du Pontet pour le compte de l'Office de Tourisme à la somme de totale 153 941,86 € et réaliser les opérations comptables nécessaires.

VOTE DU CONSEIL : **POUR : 30**
 CONTRE :
 ABSTENTION : 2 (Mme GRELET-JOLY, M. MORAN)

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 135 Recensement de la population 2017 : mise en place du personnel - Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de procéder au recrutement de trois agents recenseurs dans le cadre du recensement de la population prévue en 2017 et à la nomination du coordonnateur communal et correspondant RIL,

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 139 Avenant à la convention d'intervention foncière sur les périmètres d'influence du Tramway - Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de l'avenant à la convention d'intervention foncière sur les périmètres d'influence du tramway
- **INSCRIT** si besoin au budget de la Commune les crédits indispensables à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce dossier, ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 140 Renouvellement de la convention d'intervention foncière sur le site « quartier gare »- - Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet de l'avenant à la convention d'intervention foncière sur le quartier gare de la commune du Pontet
- **INSCRIT** si besoin au budget de la Commune les crédits indispensables à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans ce dossier, ainsi que tout avenant ne modifiant pas l'économie générale de la convention.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

N° 141 Règlement intérieur Tremplin Rock – Approbation - Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le règlement Tremplin Rock
- **ANNEXE** à la présente délibération ce règlement.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 32
CONTRE :
ABSTENTION :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE